



Décision n° 107 du 23/12/2022

DECISION

Portant annulation du concours du 29/12/2022 pour le recrutement d'un architecte

Le Directeur de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia

Vu le Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines ;

Vu le Décret n° 2-97-361 du 27 Joumada II 1418 (30 octobre 1997) portant création de l'Agence Urbaine de Safi - El Jadida tel qu'il a été modifié ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;

Vu la loi cadre au titre de l'exercice 2022 ;

Vu les nécessités du service.

Décide

Article 1 : le concours du 29 Décembre 2022 est annulé, et sera relancé ultérieurement


EL MOSTOFA LAARAICH
Directeur de l'Agence Urbaine
de Safi - Youssoufia